

AVIS TECHNIQUE

2017-A-021 - Rév. 1

sur base d'une analyse de résultats d'essais

DEMANDEUR

MUYLLE-FACON BV
Ambachtenstraat 58
8870 IZEGEM

OBJET

Évaluation de la réaction au feu suivant la norme européenne EN 13501-1:2018 d'un revêtement de sol.

Ce document a été délivré dans le cadre d'une analyse de résultats d'essais comme décrit dans l'Annexe 1, au point 3.2.2) a) 2) de l'AR du 07/078/1994 (version coordonnée du 20/05/2022).

1. RAPPORTS D'ESSAI

1.1. Rapports

Nom du laboratoire	Numéro du rapport d'essai	Date du rapport d'essai	Propriétaire du rapport d'essai	Norme d'essai
WFRGENT	15786A	19/12/2012	Muylle Facon nv	EN ISO 11925-2:2010
	15786B	19/12/2012		EN ISO 9239-1:2010

1.2. Description des éléments testés

Le rapport d'essai n° 15786A donne la description et les résultats d'un essai de réaction au feu effectué suivant la norme européenne EN ISO 11925-2 :2010 sur un parquet multicouche avec un revêtement de surface. Le parquet était composé d'une couche de base en contreplaqué de bouleau (épaisseur : env. 14 mm ; masse volumique nominale : 700 kg/m³), collée à une couche supérieure en chêne massif (épaisseur : env. 5 mm ; masse volumique nominale : 750 kg/m³) et est fini avec une couche de RMC FR base (env. 35 g/m² était appliquée) et une couche supérieure de RMC FR oil (env. 16 g/m² était appliquée). La flame était appliquée pendant 15 secondes sur la ligne médiane de l'éprouvette, 40 mm au-dessus du bord inférieur.

Le rapport d'essai n° 15786B donne la description et les résultats d'un essai de réaction au feu effectué suivant la norme européenne EN ISO 9239-1:2010 sur un parquet multicouche, composé comme décrit au Rapport d'essai n° 15786A. Le substrat utilisé pour cet essai était de fibrociment (épaisseur : env. 16 mm ; masse volumique nominale : 1800 kg/m³). Après la détermination du cas pire (éprouvettes longitudinales vs transversaux), les deux essais supplémentaires étaient effectués sur les éprouvettes longitudinales, avec un joint latéral au milieu de l'éprouvette.

2. RÉSULTATS

Les résultats obtenus pendant les essais susmentionnés sont donnés dans les tableaux ci-dessous :

Rapport d'essai n°	15786A	
Paramètre	Paramètre de conformité	
	Résultat	Critères pour Classification B _{fl} -s1
Fs ≤ 150 mm	Oui	Oui
Allumage du papier filtre	Non	Non
Le matériau n'a pas fondu ni ne s'est détaché du brûleur pilote.		

Rapport d'essai n°	15786B	
Paramètre	Paramètre continu	
	Résultat (moyen)	Critères pour Classification B _{fl} -s1
Flux critique (kW/m²)	8,2	≥ 8,0
Atténuation des fumées (% min)	3	≤ 750

3. DOMAINE D'APPLICATION

Sur base des résultats mentionnés au § 2 nous sommes d'avis que la **réaction au feu** d'un revêtement de sol, constitué comme décrit ci-dessous, ne sera pas inférieure à **B_{fl}-s1** suivant la norme européenne EN 13501-1:2018 :

- chêne massif (épaisseur : min. 9 mm ; masse volumique nominale : 750 kg/m³), avec ou sans joints longitudinaux ou transversaux ;
- la chêne massif est recouvert de deux couches de finition comme suit :
 - la première finition de surface est le RMC FR base, appliquée à l'aide d'un rouleau (min. 35 g/m² +/- 5 g/m²) ;
 - la deuxième finition de surface est le RMC FR Oil, appliquée à l'aide d'un rouleau (min. 16 g/m² +/- 2 g/m²) et ensuite brossé ;
- placé lâchement ;
- sans cavité d'air ;
- substrat : Euroclasse A2- s1, d0 ou meilleure avec une épaisseur nominale d'au moins 6 mm et une masse volumique nominale d'au moins 1350 kg/m³.

4. CONDITIONS D'UTILISATION DU PRÉSENT AVIS

Le présent avis est uniquement valable pour autant que la stabilité de la construction, constituée comme décrit au § 3, soit garantie dans les conditions normales de service suivant les normes en vigueur.

Si un classement d'un élément de construction est mentionné dans cet avis, celui-ci doit être démontré par un document comme décrit dans l'Annexe 1, au point 3.2.2) a) 2) de l'AR du 07/078/1994 (version coordonnée du 20/05/2022).

Cet avis est uniquement valable pour autant que la composition des produits ne soit pas modifiée par rapport à celle des produits soumis aux essais de référence.

Cet avis n'est valable qu'en combinaison avec les rapports d'essai de référence. Ces rapports d'essai peuvent être consultés sur demande chez le commettant de ces essais.

Cet avis ne peut pas être combiné avec un autre avis technique, sauf si mentionné explicitement.

Cet avis est établi sur base des résultats d'essais au feu et d'informations reçues au moment de la demande par le demandeur. Si, dans le futur, ces informations étaient démenties par un autre essai, l'avis serait retiré inconditionnellement et le demandeur en serait averti par écrit.

La durée de validité du présent avis est limitée à 5 ans à partir de la date d'émission mentionnée dans le présent avis sauf si une révision de cet avis est rédigée ou une modification des normes ou de la réglementation intervenait avant cette date. L'avis peut être prolongé éventuellement après une évaluation.

Le demandeur a le droit d'utiliser les rapports d'essai de référence et a également confirmé qu'il n'est pas au courant d'informations non publiées qui pourraient influencer l'évaluation sur base de laquelle cet avis est donné et par conséquent les conclusions obtenues.

Si, dans le futur, le demandeur est mis au courant de telles informations, il s'engage à retirer le présent avis et à retirer – s'il y a lieu – son utilisation à des fins réglementaires.

Ce document est une traduction en français de l'Avis Technique 2017-A-021 - Rév. 1, initialement délivré en anglais. En cas de doute, la version originale en anglais prévaut.

Le présent avis technique ne peut être utilisé à des fins publicitaires que textuellement et dans son intégralité. Les textes qui font référence au présent avis technique et qui seront utilisés à des fins publicitaires doivent recevoir l'approbation d'ISIB avant leur publication.

Le présent avis technique remplace l'Avis Technique 2017-A-021.

Le présent avis technique comprend 5 pages.

Limite de validité : 19 décembre 2027

ÉTABLI PAR

REVU PAR

L'authenticité des signatures électroniques est assurée par Belgium Root CA.